

<http://ecoleetsociete.se-uns.org/Orientation-dans-le-sup-le-SE-Unsa-soutient-le-projet>



école & société

# Orientation dans le sup : le SE-Unsa soutient le projet

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : jeudi 9 novembre 2017

---

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

---

*Faut-il accepter que l'orientation dans l'enseignement supérieur prenne en compte le parcours et les acquis du bachelier pour lui offrir davantage de chances de réussir et qu'une sélection sur dossier soit effectuée là où le nombre de places est inférieur aux demandes ?*

*C'est la question qui a été posée aux organisations représentées au Conseil supérieur de l'Éducation jeudi 9 novembre 2017.*

Pour le SE-Unsa, et tous les syndicats de l'Unsa-Éducation, la réponse est oui.

Nous aurions pu, comme d'autres organisations, nous accrocher à la défense du droit formel pour chaque bachelier à la libre inscription à l'université. Nous avons jugé qu'en toute responsabilité, nous ne pouvions pas soutenir le *statu quo* avec son lot de tirages au sort dans les filières en tension et ses très nombreux échecs en première année de licence. Car la sélection existe actuellement à l'université, une sélection qui ne dit pas son nom, une sélection par l'échec, le découragement, l'abandon. Une sélection qui est une véritable injustice sociale.

Nous avons soutenu le projet de loi "orientation et réussite des étudiants" parce que :

- il maintient le baccalauréat comme seul passeport pour l'enseignement supérieur, sans filiarisation en fonction des voies et des séries fréquentées par les lycéens ;
- il instaure l'obligation pour les universités de mettre en place des dispositifs pédagogiques personnalisés pour accompagner les étudiants vers la réussite ;
- il ne contraint aucun étudiant à rejoindre une formation contre son choix et et n'en exclut a priori aucun d'aucune filière ;
- il fait le choix de la responsabilité en prenant en compte les acquis des candidats pour l'accès aux filières en tension plutôt que passer par le tirage au sort ;
- il garantit qu'aucun bachelier ne restera sur la touche : le recteur devra inscrire tout candidat sans proposition dans une formation de son académie en cohérence avec son parcours.

Ce projet de loi s'inscrit dans un plan plus global qui prévoit l'ouverture de 130 000 nouvelles places dans les filières en tension, les STS et les DUT en plus des 130 000 places vacantes. La ministre de l'enseignement supérieur s'est également engagée à appliquer de manière plus efficace les "quotas" de bacheliers technologiques en DUT et de bacheliers professionnels en STS, quotas qui seront fixés par le recteur, de même que les pourcentages de boursiers. Quant aux parcours de licence, ils seront revus pour mettre en oeuvre une spécialisation progressive.

Enfin, ce projet devra s'articuler avec la future réforme du bac et du lycée.

Le SE-Unsa portera des propositions pour que la préparation à l'orientation prenne toute sa place dans le parcours des lycéens et que le bac soit bien un tremplin vers le supérieur. Ces transformations seront portées par tous les personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation : ils devront être accompagnés, soutenus et reconnus.